PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº 94-386 du 20 Novembre 1994

chargeant Monsieur Théodore HOLO, Ministre chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement de l'intérim de Monsieur Rigobert O. LADIKPO, Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises pour compter du 21 Novembre 1994.

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991;
- VU le Décret N°94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N°94-135 du 06 Mai 1994 portant attributions du Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale;
- VU le Décret N°94-366 du 14 Novembre 1994 chargeant Monsieur Pierre MEVI, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation de l'intérim de Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale pour compter du 13 Novembre 1994;

DECRETE:

Article 1er. - Pour compter du 21 Novembre 1994, Monsieur Théodore HOLO, Ministre chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie et des letites et Hoyennes Entreprises pendant la période de congé de Monsieur Rigobert LADIKPO.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 20 Novembre 1994

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
et par délégation, le Ministre d'Etat
à la Présidence de la République,
chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale et de la Défense Nationale.

6.

Pierre MEVI

Ministre intérimaire

1000

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 MEPR-DN 4 SGG 4 MIPUE-MRP 4 AUTRES MINISTERES 17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-